

**COMMUNE DE
79260 LA CRECHE**

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JANVIER 2011 à 20 H 30**

L'An Deux Mil Onze, le vingt-cinq janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de LA CRECHE, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LA CRECHE sous la Présidence de Monsieur le Maire, en suite de sa convocation en date du 19 janvier 2011

Présents : Mmes et M. C. BUSSEROLLE, S. DUPUY, O. PROUST, E. GROUSSET, S. DUBREUIL, P.ROBIN, S. GIRAUD, C. BAROAN, G. ROY, G. CHARRON, R.FRADIN, E. LE BRAS, P. PLANTIVEAU, C. ROSSARD, E. KRUGER, M.GIRARD, S. PRUDENT, C. MATHIS, J. BRENET.

Absents représentés : A.M. MARCHAIS donne pouvoir à E. GROUSSET
A. VAL donne pouvoir à C. BAROAN
L. PAPIN donne pouvoir à O. PROUST
C. GARREAU donne pouvoir à S. GIRAUD
P. VARENNES donne pouvoir à C. MATHIS

Absents : F. DAVOIGNEAU, C. MOUREY, G. SIMON

Secrétaire de séance : E. GROUSSET

Assistaient : C. CURVAT, S. THIBURCE

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à désigner un secrétaire de séance.
Monsieur Eric GROUSSET se déclare candidat.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DESIGNÉ Monsieur Eric GROUSSET comme secrétaire de séance.

ADOPTION DES PROCES VERBAUX DES 30 NOVEMBRE ET 21 DECEMBRE 2010

Monsieur BUSSEROLLE invite les membres du conseil municipal à émettre leurs remarques concernant les procès-verbaux des 30 novembre 2010 et 21 décembre 2010.

Concernant le procès-verbal du 30 novembre 2010, Monsieur BRENET indique qu'il manque une partie du débat en page 9.

En ce qui concerne les mini-équipes, qui ont été vu en CTP, est-ce qu'il y a un encadrant ou un manager au sein de ces équipes ?

Monsieur BUSSEROLLE répond que non, pas pour l'instant.

Monsieur BRENET souhaite qu'il soit ajouté dans le procès-verbal :

«Un débat s'engage sur l'organisation des équipes de travail et Monsieur BRENET constate qu'il s'agit de mini-équipes, mais est-ce qu'elles auront un responsable ? ».

En ce qui concerne le procès-verbal du 21 décembre 2010, à la demande de Madame VARENNES, Madame MATHIS souhaite que la phrase, page 5, soit reformulée de la façon suivante : « en général les dépenses de personnel sont à la hausse plutôt qu'à la baisse »

Le CONSEIL MUNICIPAL en PREND ACTE et les procès-verbaux du 30 novembre 2010 et 21 décembre 2010 sont adoptés.

Arrivée de Monsieur FRADIN.

TABLEAUX DE BORD

Monsieur Serge GIRAUD présente les tableaux de bord :

- Tableau des permis de construire : 26 permis de construire comme en 2010 malgré l'absence de Pass Foncier.

- Ligne de trésorerie du 21 décembre 2010 au 25 janvier 2011 : 150.000€ utilisés aujourd'hui, trésorerie positive de 250.000€.
- Dépenses de fonctionnement : situation au 31 décembre, peu de variation par rapport au mois dernier. Total général dépenses : 98%.
- Recettes de fonctionnement : 104% bon résultat pour cette année.
- Dépenses investissement : 61% des dépenses ont été réalisées, il manque :
 - Les eaux pluviales de Boisragon : 154.000€
 - Aire accueil gens du voyage : 50.000€
 - Acquisition de la gare : 60 000€
- Recettes investissement : 78% réalisées, peu de changement depuis le 20 décembre 2010.
- Tableau des demandeurs d'emploi : très légère baisse 5 demandeurs d'emploi en moins. 112 hommes contre 117 en décembre et le même nombre pour les femmes 130.
- Tableau des bénéficiaires du RSA : légère baisse 81 bénéficiaires en novembre contre 78 en décembre (1 homme en plus et 4 femmes en moins).

Ces documents seront annexés au procès-verbal.

Le CONSEIL MUNICIPAL en PREND ACTE.

DECISION DU MAIRE

Monsieur BUSSEROLLE rend compte à l'Assemblée des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations d'attributions prévues à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, conformément à la délibération du Conseil Municipal du 8 avril 2008 :

15 Décembre 2010 : Contrat de maintenance pour la porte automatique de l'entrée de la Mairie par le sas, conclu avec la Société RECORD – agence de TOURS – moyennant un coût annuel de 477.20 € TTC avec effet à la date de mise en service de la porte.

5 Janvier 2011 : Mission pour une visite annuelle (faisabilité et autosurveillance) de la station d'épuration confiée à SAMAC 79 – Conseil Général des Deux-Sèvres - pour un montant de 1060.00 € HT, soit 1267.76 € TTC.

7 Janvier 2011 : Modification de la décision du 10 août 2010 suite à une erreur matérielle dans le montant écrit pour le marché de travaux concernant la fourniture et la pose d'une cabine sanitaire publique confié à SAGELEC. Il faut lire 56 267.02 € TTC au lieu de 52 267.02 € TTC.

Le CONSEIL MUNICIPAL en PREND ACTE

Arrivée de Madame Sylvie DUBREUIL.

BUDGET-FINANCES

DEBAT ORIENTATION BUDGETAIRE – COMMUNE

Monsieur GIRAUD présente aux membres du Conseil Municipal le Rapport d'Orientations Budgétaires de la Commune présenté lors des réunions la Commission Finances en date du 16 décembre 2010 et du 17 janvier 2011.

Il précise que le DOB constitue la première étape du cycle budgétaire de la collectivité. Il permet de :

- Re-situer le budget communal dans son environnement économique et législatif,
- Présenter succinctement le bilan financier de l'année écoulée,
- Dévoiler les grandes lignes du budget de l'année à venir.

1- **Le contexte national** : les principales nouveautés du projet de Loi de Finances 2011, adopté en Assemblée Nationale le 17 novembre 2010 puis transmis au Sénat, sont les suivantes :

- La stabilisation en valeur des concours financiers de l'Etat aux budgets des collectivités locales,
- Le transfert de ressources de l'Etat vers la Commune,
- Les mesures fiscales engendrées par la réforme de la Taxe Professionnelle,
- La réforme du circuit de répartition des amendes de police.

Monsieur BRENET remarque qu'il est indiqué un gel des dotations de l'Etat alors que page 13 il est noté « augmentation de la Dotation Globale Forfaitaire engendrée par l'augmentation de la population et la longueur des voiries communales ».

Monsieur BUSSEROLLE précise qu'il y a un gel au niveau national, l'enveloppe de l'Etat n'augmentera pas, les critères d'attribution sont toujours les mêmes. Ainsi pour une collectivité dynamique, la dotation globale peut augmenter. En parallèle, la dotation d'autres collectivités baissera.

Monsieur BRENET remarque qu'il est difficile d'avoir des chiffres précis en ce qui concerne la population étant donné que le recensement n'est pas terminé.

Monsieur BUSSEROLLE indique qu'il y a un fichier population qui est à jour et qui nous permet d'évaluer la population. En outre, des voiries n'avaient pas été intégrées depuis 4 années. Avant l'enveloppe progressait car la base de référence était le PIB maintenant chaque année cela se discute.

Monsieur BRENET demande comment se font les calculs. Une discussion a-t-elle lieu au niveau départemental ?

Monsieur BUSSEROLLE indique qu'il ne connaît pas vraiment le mécanisme, mais il y a une enveloppe qui est établie par Département. Les régions de l'Ouest de la France ont un accroissement de la population ce qui n'est pas le cas par exemple dans l'Est. La population DGF n'est pas liée au recensement.

2- Le contexte local

- Des inquiétudes :
 - ralentissement du nombre de constructions nouvelles,
 - Une certaine stabilité du nombre de demandeurs d'emploi qui fait suite à l'augmentation due au cadre économique générale difficile et à la cessation d'activité de la CAMIF.
- Des signes encourageants :
 - courbe démographique ascendante et régulière depuis de nombreuses années
 - une population jeune, supérieure à la moyenne nationale
 - un revenu moyen par habitant supérieur de 20% à la moyenne nationale estimée à 1520€.
 - Un dynamisme économique maintenu malgré la situation de crise. Sont présents sur la Commune 1870 emplois répartis dans 200 entreprises, comme suit :
 - 95 entreprises espace économique Atlansèvre pour 1650 emplois.
 - 105 entreprises (artisans, commerçants, professions libérales et agricoles) pour 220 emplois.

Madame PRUDENT remarque que cela ne concerne pas seulement LA CRECHE. Le constat doit être le même pour NIORT et les communes voisines.

Monsieur BUSSEROLLE confirme que c'est forcément en relation avec le bassin de vie du Niortais.

Monsieur BRENET pensait que le nombre d'emplois sur la Commune de LA CRECHE était de 2100.

Monsieur GIRAUD précise que l'on parle uniquement de l'espace Atlansèvre sur LA CRECHE. Ne sont pas comptabilisés les emplois de la zone de Baussais qui concerne FRANÇOIS. Les chiffres ont été fournis par la personne qui « anime » l'espace économique Atlansèvre.

3- Le contexte financier de la Commune de LA CRECHE.

Monsieur BUSSEROLLE précise que cela représente le compte administratif.

Il présente les dépenses et recettes de fonctionnement :

Dépenses					
Chapitre	CA 2009	%	Budget 2010	%	Situation décembre 2010 Réalisé
11	970 980,52 €	-1,80	953 845,33 €	-0,00	953 828,51 €
12	1 887 840,20 €	5,40	1 995 500,00 €	-0,72	1 981 302,50 €
14	6 916,00 €	5,87	7 347,00 €	-7,30	6 847,00 €
65	412 921,92 €	2,79	424 788,43 €	-3,29	411 268,39 €
66	333 817,81 €	1,24	338 000,00 €	-6,27	318 059,52 €
67	4 787,44 €	-6,39	4 500,00 €	-16,62	3 858,74 €
TOTAL	3 617 263,89 €	2,87	3 723 980,76 €	-1,33	3 675 164,66 €

Recettes					
Chapitre	CA 2009	%	Budget 2010	%	Situation décembre 2010 Réalisé
13	69 697,85 €	28,15	97 000,00 €	-15,93	83 671,43 €
70	507 030,68 €	7,90	550 500,00 €	0,07	550 911,57 €
73	2 182 919,59 €	2,46	2 238 000,00 €	3,63	2 322 218,10 €
74	1 503 650,62 €	-1,81	1 476 857,82 €	-0,74	1 466 071,83 €
75	89 498,38 €	-0,56	89 000,00 €	19,70	110 838,49 €
76	217,01 €		- €	100,00	180,84 €
77	7 299,37 €	8,76	8 000,00 €	22,32	10 298,44 €
TOTAL	4 360 313,50 €	2,22	4 459 357,82 €	1,87	4 544 190,70 €

En dépenses :

Chapitre 12-Charges de personnel : plus importantes que prévues au budget, mais cela est imputable aux arrêts de maladie.

Chapitre 66 –Charges financières : légère diminution par rapport aux prévisions budgétaires.

En recettes :

Les services fonctionnent normalement. Les impôts ont été perçus conformément aux attentes grâce à un développement du foncier, à une hausse de la population et une compensation des sommes perçues au titre de la taxe professionnelle.

On constate une amélioration concernant la location des salles communales.

L'excédent envisagé est de 700.000€ ce qui est satisfaisant

Monsieur BUSSEROLLE présente les dépenses et recettes d'investissement :

Dépenses					
	CA 2009	%	Budget 2010	%	Situation décembre 2010 Réalisé
Opérations et RAR	748 557,17	32,58	1 110 357,04	-63,97	677 164,58
Complexe sportif + RAR	64 823,20	-30,05	49 843,80	-273,84	13 332,98
ONI	18 798,07	89,07	171 966,43	-25,41	137 126,35
16	447 980,23	-6,66	420 000,00	-0,05	419 783,95
Déficit	707 713,72	-191,27	242 974,95	0,00	242 974,95
TOTAL	1 987 872,39	0,36	1 995 142,22	-33,87	1 490 382,81

Recettes					
	CA 2009	%	Budget 2010	%	Situation décembre 2010 Réalisé
Opérations	50 679,49	81,87	279 525,63	-12,56	248 333,94
Amortissement	160 072,11	-2,13	156 731,06	0,00	156 731,06
FCTVA	587 903,76	-357,40	128 530,69	0,00	128 530,69
TLE	60 581,00	-51,45	40 000	54,00	65 373,00
Excédent capital	600 000,00	3,58	622 264,63	0,00	622 264,63
emprunt	300 041,80	-6,17	282 606,73	-88,40	150 000
virement	596 277,46	-2,94	579 271	0,00	0
TOTAL	2 304 876,13	-27,38	1 809 404,11	-61,14	1 371 233,32

Monsieur BUSSEROLLE précise que 60% des opérations ont été réalisées. Le remboursement du capital baisse. Les subventions « à la traîne » ont été touchées cette année.

Monsieur BRENET constate que les chiffres ne sont pas du tout les mêmes que ceux présentés en commission.

Monsieur BUSSEROLLE avait précisé en commission que les chiffres risquaient de changer.

Madame MATHIS signale qu'il y a une erreur d'addition dans le tableau 1.371.233,32 au lieu de 1.122.889,38. Elle ajoute qu'il est difficile de travailler avec des documents qui sont erronés, et c'est comme cela à chaque fois.

Monsieur BUSSEROLLE constate en effet qu'il y a une erreur d'addition. Il signale qu'il y aura encore des évolutions de chiffres entre aujourd'hui et le vote du Budget.

Monsieur GIRAUD dit que les montants 2010 sont à titre indicatif.

Madame MATHIS indique que ce n'est pas facile de s'y retrouver.

Monsieur GIRAUD indique que le compte administratif et le compte de gestion seront adoptés lors du vote du budget.

4- Les grandes tendances budgétaires communes pour 2011.

Monsieur BUSSEROLLE indique que les priorités et orientations budgétaires de la commune pour 2011 sont les suivantes :

- Un recours à l'emprunt maîtrisé
- Une baisse de l'endettement communal,
- Une évolution du taux de fiscalité à 0% avec une modification du taux d'abattement spécial à la base de la taxe d'habitation à 15%.

Mais aussi :

➤ **Pour la section de Fonctionnement :**

- Une maîtrise des charges à caractère général (Chapitre 11) en recherchant des économies :
 - Economies d'énergie et sensibilisation des utilisateurs. Les effets de ces économies se feront ressentir sur les années 2011/2012, c'est-à-dire au moment du diagnostic énergétique (patrimoine bâti, comportements).
 - Economies sur les contrats d'assurance qui ont fait l'objet d'un marché public.
 - Economies sur les copieurs et imprimantes qui vont faire l'objet d'un marché public, l'idée étant d'harmoniser l'ensemble des contrats existants.
- Une augmentation raisonnée des charges de personnel (Chapitre 12) liée au glissement vieillesse technicité : +3% environ par rapport à 2010

➤ **En ce qui concerne la trésorerie :**

- La réduction des délais pour solder les dossiers de subventions intervenant à l'appui d'opérations d'investissement.

➤ **Les orientations déclinées par secteur**

Des choix d'investissements répondant aux priorités, notamment en matière de voirie et de bâtiments à savoir :

- Acquisition de terrains en vue de la construction d'un complexe sportif.
- Amélioration du cadre de vie.
- Accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.
- Maîtrise des consommations énergétiques.
- Mesures d'accompagnement au respect de l'environnement.

SECTION D'INVESTISSEMENT - Chaque vice-président de commission présente les opérations par secteurs :

Présentation par Monsieur BUSSEROLLE

Le Complexe Sportif	<i>Objectifs</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Apporter une réponse durable aux besoins des créchois en matière de pratiques sportives et de loisirs. • Rassembler les pratiques sportives dans un lieu unique afin de favoriser les rencontres et les échanges. • Faciliter l'accueil du public des manifestations sportives. • Permettre la pratique sportive dans des installations modernes et sécurisées.
	<i>Principal investissement</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Acquisition de terrains. • Ni autorisation de programme, ni crédits de paiement, ne seront validés tant que le foncier ne sera pas maîtrisé.
	<i>Montant estimé</i>	210K€

Monsieur BUSSEROLLE indique qu'il s'agit d'une masse financière pour assurer les acquisitions en cours d'année. Il précise qu'il n'y aura pas d'APCP tant que la commune ne sera pas propriétaire des terrains.

Présentation par Monsieur ROBIN

La Voirie	<i>Objectif</i>	Amélioration des déplacements et de la sécurité des Créchois.
	<i>Principaux investissements</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Traitement de points dangereux. • Trottoirs RD611 (2^{ème} tranche). • Achèvement des travaux d'eaux pluviales à Boisragon. • Aménagement du parking de la Gare. • Route de Tressauves. • Eclairage du cheminement piéton des Etrées
	<i>Montant estimé</i>	300K€ + RAR

- Monsieur ROBIN précise que les travaux concernent en particulier :
- Trottoirs de la rue du Temple et de la route de la Mothe en venant de Niort,
 - La partie basse du chemin de la Bicêtre,
 - La route de tressauve qui est de plus en plus dégradée,
 - Eaux pluviales de Boisragon : faire une étude pour lancer les travaux de la rue Albert Charrier,
 - Eclairage des Etrées : des vestiaires du stade à l'Impasse de la Sèvre.

Monsieur GIRARD aimerait savoir où l'on en a fait de l'étude qui avait été faite en 2008 pour le chemin de Drahé et qui avait été présentée aux habitants.

Monsieur BUSSEROLLE précise qu'actuellement c'est en « stand-by » par rapport aux bassins d'infiltration de Boisragon.

Monsieur GIRARD indique qu'il faudrait en informer les habitants.

Monsieur BUSSEROLLE dit qu'il a été répondu aux interrogations des habitants.

Présentation par Monsieur CHARRON

Les Bâtiments et L'Urbanisme	<i>Objectif</i>	Amélioration de la qualité des services dans les bâtiments (accessibilité, maîtrise d'énergie)
	<i>Principaux investissements</i>	<ul style="list-style-type: none"> ● Réalisation d'une salle de quartier à Boisragon intégrée au groupe scolaire et ouverte aux Créchois, ainsi que la réfection de la cour d'école et de l'isolation du bâtiment. ● Amélioration des performances thermiques du patrimoine bâti communal : cette opération, subventionnée à hauteur de 25% par le FEDER, sera l'objet d'une autorisation de programme et des crédits de paiement. ● Etude d'accessibilité réalisée en partenariat avec la Communauté de Communauté Arc en Sèvre. ● Réfection des vitraux de l'église Notre Dame des Neiges : cette opération sera l'objet d'une autorisation de programme et des crédits de paiement. ● Acquisitions foncières, notamment pour l'emplacement du nouveau cimetière et le bâtiment de la gare. ● Acquisition de columbarium. ● Extension du réseau à Ruffigny. ● Décoration de la mairie.
	<i>Montant estimé</i>	620K€ (soit 380K€ + 240K€) + RAR

Monsieur CHARRON précise :

- Pour l'amélioration des performances thermiques du patrimoine bâti, il faudra 3 ans pour réaliser les travaux d'économie d'énergie de 30%.
- Pour le columbarium, l'espace est à revoir. Il faudra faire un aménagement digne et respectueux.
- Pour la Mairie, il s'agit de l'aménagement intérieur (nouveau meuble pour l'accueil, aménagement du sas).....

Matériel	<i>Principaux investissements</i>	• Acquisition de matériel roulant
	<i>Montant estimé</i>	50K€

Il s'agit de véhicules pour le service technique.

Présentation par Madame BAROAN

Les Ecoles	<i>Objectif</i>	Mise en conformité et amélioration de la qualité du service scolaire avec son informatisation et l'acquisition de matériel.
	<i>Principaux investissements</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Acquisition de matériel informatique. • Acquisition de mobilier
	<i>Montant estimé</i>	25K€ + RAR

Par l'intermédiaire de Madame MATHIS, Madame VARENNES signale des problèmes de sécurité au niveau des abords de l'école de Chavagné et de François Airault et un problème de « pierres » qui tombent à Chavagné.

Madame BAROAN indique que les problèmes d'accès aux écoles seront vus avec Monsieur ROBIN, les Directrices d'Ecoles et les Parents d'élèves. Il faudra peut-être envisager de fermer certains accès, la réunion va être programmée d'ici 15 jours. Pour ce qui est du crépi à Chavagné, cela a été vu avec les services techniques.

La Jeunesse	<i>Principal investissement</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Achèvement du mur d'escalade. • Acquisition de tables de ping-pong.
	<i>Montant estimé</i>	7K€

Présentation par Monsieur DUPUY

Social	<i>Objectif</i>	Amélioration du service petite enfance
	<i>Principaux investissements</i>	<ul style="list-style-type: none">•Renouvellement de matériel à la maison de la petite enfance•Travaux d'ouvertures.•Mise en place du Relai d'Assistantes Maternelles
	<i>Montant estimé</i>	4K€ + RAR

Monsieur GIRARD demande en quoi consistent les travaux d'ouverture.

Monsieur DUPUY indique qu'il s'agit de l'ouverture de 2 fenêtres sur des murs porteurs, ces travaux ne peuvent se faire que pendant la fermeture de Ribambelle c'est à dire au mois d'août.

Madame MATHIS remarque qu'il y avait en RAR en 2009 de prévus 12 400€+3 000€ soit 15 400€, il a été utilisé 4 400€ pourquoi inscrire de nouveaux crédits.

Monsieur DUPUY indique que les crédits sont nécessaires pour l'acquisition de matériel pour le RAM.

Monsieur BRENET remarque que les crédits accordés au « social » sont très faibles.

Monsieur BUSSEROLLE indique que le « social » se cache dans beaucoup de domaine, et le principal acteur est le CCAS.

Monsieur BRENET dit que le budget du CCAS est modeste.

Monsieur BUSSEROLLE précise que la dotation annuelle pour le CCAS est de 30.000€. On peut rattacher au social, le personnel, la bourse au permis de conduire, le pass foncier ... également le périscolaire

Présentation par Madame PROUST

L'Informatique et la Communication	<i>Objectifs</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du traitement des réclamations, modernisation du parc informatique. • Amélioration de l'information municipale.
	<i>Principaux investissements</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Acquisition d'un panneau lumineux d'information. • Acquisition d'un logiciel de traitement des réclamations. • Acquisition d'ordinateurs pour la mairie, les écoles et l'école de musique. • Acquisition d'un serveur informatique pour la mairie.
	<i>Montant estimé</i>	47K€

Madame MATHIS remarque que depuis 2008 il est inscrit l'acquisition d'un logiciel de traitement des réclamations, mais cela n'a jamais été fait, pourquoi ?

Monsieur BUSSEROLLE indique que ce logiciel ne pourra être mis en place que lorsque tout sera installé dans les nouveaux locaux de la Mairie, cela demande du temps et il faut que tout le monde puisse travailler dessus.

Pour Madame MATHIS, il ne fallait inscrire ce logiciel qu'au moment où l'on peut le faire fonctionner, pas avant.

Monsieur BUSSEROLLE indique à Monsieur BRENET que le panneau lumineux d'information sera acheté cette année.

Présentation par Monsieur GROUSSET

La Culture Et Les Associations	<i>Objectifs</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du service Ecole de Musique. • Amélioration du parc de matériel associatif.
	<i>Principaux investissements</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Réhabilitation de la salle de batterie de l'école de musique. • Acquisition de praticables pour les spectacles. • Acquisition de matériel pour l'Hélianthe et les associations.
	<i>Montant estimé</i>	27K€

<i>Le Sport</i>	<i>Objectif</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien et encouragement aux pratiques sportives existantes
	<i>Principal investissement</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Renouvellement du matériel
	<i>Montant estimé</i>	5K€

Monsieur BRENET ne veut pas relancer le débat sur le complexe sportif, mais le montant estimé pour le sport est vraiment très modeste, aucun crédit de prévus pour l'entretien des bâtiments existants, qui continuent à se dégrader.

Monsieur BUSSEROLLE signale qu'il y a eu la réfection du temple...

Monsieur BRENET dit que c'était avant qu'il arrive.

Monsieur BUSSEROLLE précise que l'entretien des bâtiments dédiés au sport se fait régulièrement et la commune y consacre des sommes importantes. Il cite comme exemple la réhabilitation du temple (crépis, les ouvertures, le sol), la participation communale annuelle au SMC pour l'aire couverte, l'entretien des équipements pour le tennis...

Monsieur GROUSSET précise que la somme présentée ici ne concerne que le renouvellement du matériel mais il y a des crédits dans le cadre des bâtiments.

Monsieur BRENET indique que les responsables des associations se plaignent du manque d'entretien.

Monsieur BUSSEROLLE dit que l'on peut toujours faire mieux. Les équipements qui ne sont pas inclus dans le complexe sportif, ont été privilégiés pour l'entretien. La procédure liée au complexe sportif est bien évidemment longue pour certaines associations. On peut aussi continuer à faire du bricolage...

Monsieur BRENET dit que dans le dossier d'enquête publique, il est précisé que les équipements sportifs reviendront aux scolaires.

Monsieur BUSSEROLLE confirme que certains bâtiments seront ouverts aux scolaires et peut être également à d'autres associations.

Monsieur BRENET déclare que ces bâtiments doivent donc être entretenus.

Monsieur BUSSEROLLE précise que l'entretien est réalisé avec un ordre de priorité.

Monsieur GROUSSET indique qu'il n'est plus possible par exemple de refaire les terrains de tennis extérieurs, cela a été fait 2 ou 3 fois c'est inutile de faire une nouvelle réfection.

Présentation Pierre ROBIN

Le Cadre de Vie	<i>Objectif</i>	<ul style="list-style-type: none">• Encouragement aux déplacements doux
	<i>Principaux investissements</i>	<ul style="list-style-type: none">• Acquisition de matériel : bancs, tables, arceaux à vélos...• Cheminements piétons (Miseré et La Mothe)
	<i>Montant estimé</i>	55K€

Monsieur BRENET signale que les bancs qui sont à Drahé ont été poncés ce qui est une bonne chose, mais il faudrait peut-être mettre un vernis ou une peinture pour éviter qu'ils ne s'abîment.

Monsieur BUSSEROLLE indique que cela sera vu par les services techniques et que le coût de l'entretien doit être mis en parallèle avec le coût du matériel.

Monsieur ROBIN précise qu'au niveau des cheminements piétons en plus de Miseré et La Mothe il y a également l'aménagement devant la caserne des pompiers en liaison avec la Communauté de Communes qui a un projet derrière Shopi. Le cheminement de la rue du Pairé aux Verdillons par le chemin « romain » doit aussi être envisagé.

Monsieur GIRARD indique que si le chemin de la Bicêtre reste propre, ce sera déjà bien.

5- Evolution des comptes budgétaires pour 2011.

Monsieur GIRAUD présente les grandes lignes en fonctionnement et investissement pour 2011

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES REELLES	
CH/13 – ATTENUATIONS DE CHARGES	Evaluation moyenne compte tenu des absences prévisibles. Montant prévu : 60 000 €
CH/70 – PRODUITS DES SERVICES	Pas d'évolution du périmètre des services. Evolution retenue : +1% Montant prévu : 555 000€
CH/73 – PRODUITS DES TAXES	Augmentation mécanique de 3% des bases de contributions directes. Pas d'évolution des taux. Modification du taux d'abattement spécial à la base de la taxe d'habitation : de 5 à 15%. Maintien de la taxe additionnelle des droits de mutation.

	Evolution retenue : +2% Montant prévu : 2 280 000€
CH/74 – PRODUITS DES DOTATIONS	Augmentation de la Dotation Globale Forfaitaire engendrée par l'augmentation de la population et de la longueur des voiries communales. Réévaluation de la participation de la CAF. Evolution retenue : +1% Montant prévu: 1 490 000€
CH/75 – PRODUITS DE GESTION COURANTE	Pas d'évolution de l'activité locative. Evolution retenue : +2% Montant prévu : 91 000€
TOTAL	4 476 000€

DEPENSES	
CH/011 – CHARGES GENERALES	Maîtrise globale avec recherche d'économie. Coût de l'énergie : +4% Coût de l'alimentation constant Evolution retenue : +1% Montant prévu : 1 000 000€
CH/12 – CHARGES DE PERSONNEL	Recrutement de 10 agents recenseurs début 2011, d'un agent à mi-temps en charge du RAM à compter d'avril et d'un archiviste fin 2011. Glissement vieillesse/technicité. Adaptation des horaires de Ribambelle. Evolution retenu : +3% Montant prévu : 1 967 000€
CH/65 – CHARGES DE GESTION COURANTE	Arrêt de la participation financière à la construction de la caserne des pompiers de Niort. Soutien aux écoles et aux associations. Evolution retenue : +1% Montant prévu : 430 000€
CH/ 66 – CHARGES FINANCIERES	Diminution des intérêts avec diminution de l'emprunt et de la dette.

	Evolution retenue : -1% Montant prévu : 320 000€
TOTAL	3 717 000€

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	
CH/16 – CHARGES DE REMBOURSEMENT D'EMPRUNT	Diminution de l'emprunt. Evolution retenue : -2% Montant prévu : 410 000 €
CH/20/21/23 – CHARGES D'EQUIPEMENTS	Diminution des restes à réaliser. Montant prévu : 1 570 000€
TOTAL	1 980 000€

RECETTES	
CH/13 – SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS	Subvention DGE, PROXIMA, FRIL, CRDD. Refonte de la DGE Montant prévu : 200 000€
CH/10 – DOTATIONS FINANCIERES	FCTVA Taxe Locale d'Equipeement stationnaire Excédent de fonctionnement capitalisé Amortissements Montant prévu : 869 000€
CH/16 - EMPRUNTS	Inférieur au remboursement de capital 2011 Montant prévu : 300 000€
TOTAL	1 369 000€

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

EPARGNE DE GESTION	A = Recettes Réelles – Dépenses Réelles	1 079 000€
CAPACITE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	B = A – Intérêts de l'annuité	759 000 €
CAPACITE NETTE D'AUTOFINANCEMENT	C = B – Capital de l'annuité	349 000€

PREVISIONNEL DU BILAN

PASSIF	
DIMINUTION DE LA DETTE	110 000€
MAITRISE DU DEFICIT D'INVESTISSEMENT	120 000€

ACTIF	
PATRIMOINE FONCIER	Terrains et bâtiments + complexe sportif
PATRIMOINE RESEAUX DIVERS	Ruffigny
PATRIMOINE BATI	Salle de Boisragon + plus value des bâtiments + Gare
PATRIMOINE ROUTIER	
MATERIEL DIVERS	Praticables +divers

Après cette présentation, Monsieur BUSSEROLLE invite les membres du conseil municipal à débattre.

Madame MATHIS, remarque que le Débat d'Orientations Budgétaires se réduit à des grandes lignes qui apparaissent par catégorie, il n'y a pas de véritable stratégie. Il faudrait un « livre blanc » sur le patrimoine bâti pour définir les priorités. Il manque une vision globale, il n'y a pas d'état des lieux, il faudrait un programme afin de définir les priorités et ainsi inscrire les crédits... Madame MATHIS souhaite que les listes de l'opposition soient associées ...

Monsieur BUSSEROLLE indique que la majorité sait où elle va...

Madame MATHIS demande à quoi vont servir les 240.000€ qui ont été enlevé du complexe sportif.

Monsieur GIRAUD dit que pour l'instant le choix des travaux n'est pas arrêté, le programme d'amélioration des performances énergétique est sur 3 ans, c'est une vision à moyen terme.

Madame MATHIS dit qu'il faudrait faire un bilan et ensuite proposer des choix en commission, mais la convocation pour la commission arrive le vendredi pour une réunion le lundi c'est difficile de faire des propositions.

Monsieur BUSSEROLLE indique que les listes de l'opposition ont mis 5 à 6 ans pour proposer un contre-projet concernant les équipements sportifs. Il faut demander que des points précis soient inscrits à l'ordre du jour des commissions. Il ajoute qu'il existe bien une vision à long terme par rapport au social par exemple le CCAS va discuter de l'habitat protégé, de l'habitat des jeunes....

Madame PRUDENT indique que les conseillers municipaux de l'opposition ne sont pas là depuis des années.

Monsieur BUSSEROLLE répond que leur présence s'inscrit dans une continuité.

Monsieur GIRARD demande si l'on peut avoir un diagnostic puis un plan pluriannuel pour les bâtiments et la voirie par exemple.

Madame MATHIS demande si l'on peut avoir un état des lieux du patrimoine bâti de la commune.

Monsieur BUSSEROLLE dit qu'à ce moment-là on engage les années futures on va bien au-delà de notre mandat....

Monsieur GIRARD demande ce qu'il est prévu pour les Halles.

Monsieur BUSSEROLLE indique que pour l'instant c'est la salle de Boisragon qui est prioritaire, et ensuite la salle des Halles, cette salle est la plus dégradée des salles communales. Il y a toujours des éléments imprévus qui peuvent arriver par exemple les travaux liés à performance énergétique sur 3 ans.

Madame MATHIS dit que l'on peut préparer un plan et on peut le modifier en fonction de nouveaux éléments, jusqu'à maintenant il n'y a jamais de plan présenté.

Monsieur DUPUY précise que le programme électoral sert de fil conducteur pour les actions à mettre en œuvre.

Monsieur BUSSEROLLE dit que les grandes tendances ont été expliquées, il n'y a rien d'extraordinaire, en voirie cette année la priorité par exemple ce sont les trottoirs de la RD611 et ensuite il y a le quotidien. Le plan c'est le programme électoral et il souhaite arriver à faire ce qui était prévu.

Madame MATHIS remarque que si le plan c'est le programme électoral ce n'est pas possible car il a été dit qu'avec le complexe sportif il ne sera rien fait d'autre.

Monsieur BUSSEROLLE indique qu'il n'a jamais été dit que la réalisation du complexe sportif empêcherait d'autres investissements.

Madame DUBREUIL précise que des priorités devront être fixées mais qu'il sera toujours réalisé d'autres opérations au niveau communal.

Monsieur BRENET remarque qu'il y a que 4000€ pour le social et rien dans les orientations 2011 concernant les logements sociaux.

Monsieur BUSSEROLLE précise que cela concerne le CCAS. Pour l'instant, des incertitudes sont à lever au niveau des financements. Il faut disposer de tous les éléments avant de monter les dossiers.

Monsieur DUPUY indique que pour l'habitat protégé il est possible d'avoir des aides mais il faut tenir compte des contraintes. Pour l'instant, tous les éléments ne sont pas connus.

Monsieur BUSSEROLLE rappelle qu'il était prévu une aide de 8000€ de l'Etat + le FNADT par logement adapté. Depuis 1 an ½ tous les financements ont disparu, de nouveaux financements apparaissaient mais pour être éligible il faut reprendre le projet.

Pour Monsieur BRENET, il aurait fallu préparer le dossier plus tôt.

Monsieur DUPUY indique que cela n'était pas possible sans partenaires financiers.

Madame MATHIS demande pourquoi on ne fait pas la même chose pour le complexe sportif.

Monsieur BUSSEROLLE explique que concernant le complexe sportif, l'acquisition du foncier doit être traité préalablement. Pour l'habitat protégé, la commune est propriétaire du foncier, il faut trouver un équilibre financier entre les différents partenaires. S'il n'y avait pas eu de refonte des financements, les travaux seraient déjà commencés. En effet, pendant 14 mois, personne ne pouvait répondre à nos questions. Ce sera la même chose cette année avec la DGE qui a disparu. Avant il fallait déposer les dossiers en décembre et on avait les résultats en janvier avec la possibilité de commencer tout de suite les travaux. Aujourd'hui, nous n'avons aucune information sur les nouvelles mesures. Monsieur BUSSEROLLE constate qu'une vision à long terme existe, mais elle n'est pas partagée par tous les élus.

Monsieur GIRAUD revient sur les reproches concernant la mauvaise gestion et un endettement de la commune. Il exprime son désaccord.

Madame MATHIS dit que les « reproches » ont été entendus et elle constate des améliorations concernant la perception des subventions.

Monsieur GIRAUD remarque également que la dette a tendance à baisser et les investissements continuent.

Madame MATHIS dit que c'est normal car il y a eu moins d'investissement que les années précédentes.

Monsieur GIRAUD indique que c'est le cas de beaucoup de communes.

Madame MATHIS dit qu'il y a eu seulement 200.000€ de dépenses d'investissement.

Monsieur BUSSEROLLE dit qu'il y en a eu 820.000€

Pour Madame MATHIS les chiffres sont à vérifier.

Monsieur ROBIN signale que le programme de la voirie est déjà prévu pour plusieurs années, par exemple :

- RD611, 2^{ème} tranche, cela devrait commencer en septembre.
- Route de Drahé à Saint-martin, deux tranches de travaux sont à programmer.
- Boisragon, route de chavagné à l'entrée au niveau du cimetière, rue de la Gare, rue des halles.... Le programme est fait pour plusieurs années.

Monsieur GIRARD souhaiterait un diagnostic sur l'ensemble des voiries pour ensuite définir des priorités.

Monsieur BUSSEROLLE dit que c'est ce qui est fait.

Monsieur GIRARD souhaite la même chose pour les bâtiments.

Monsieur CHARRON indique qu'il y a de prévu 600.000€ pour les performances énergétiques.

Monsieur GIRARD dit que le diagnostic énergétique n'empêche pas de faire d'autres travaux.

Après ce débat, le CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE des orientations budgétaires.

DEBAT ORIENTATION BUDGETAIRE – ASSAINISSEMENT

Monsieur BUSSEROLLE présente aux membres du Conseil Municipal le Rapport d'Orientations Budgétaires de l'Assainissement étudié lors de la réunion de la Commission Finances en date du 17 janvier 2011.

Grandes tendances Budgétaires – Budget Annexe Assainissement/ Exercice 2011

SECTION INVESTISSEMENT

L'année 2011 marquera un ralentissement des investissements. Sont à prévoir :

- des opérations concernant la station d'épuration (préleveur en entrée et amélioration des lagunes) : 75 000€,
- la pose de pompes de relèvement individuelles : 20 000€,
- la réalisation d'une étude sur l'assainissement des villages, l'extension de la station et la réhabilitation du secteur de Fontlaboeuf/Verdillons : 20 000€, (obligation Loi sur L'Eau).

Soit un montant total de 115 000€ lié aux opérations d'investissement.

Des subventions seront sollicitées auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne afin de financer ces opérations d'investissement.

Au niveau financier, le déficit de l'exercice 2010 nécessitera le recours à l'emprunt dans les limites des possibilités du service, soit environ 300 000€.

Malgré l'augmentation du remboursement du capital, la dette du service devrait approcher 2 700 000€.

6.2 – SECTION FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement pour les charges générales et de personnel seront globalement stationnaires par rapport à l'exercice 2010. La charge de remboursement de la dette doit légèrement augmenter (environ 20 000€). Le SPANC ne devrait pas engendrer de dépenses notables.

Pour les recettes, la participation (PRE) et la redevance devraient augmenter le solde financier du service.

Equilibre financier :

Dépenses		Recettes	
Charges générales	155 000€	Redevance	308 000€
Charges personnelles	58 000€	SPANC	3 000€
Divers (Impayés)	2 000€	Reversement	48 000€
TOTAL	215 000€	TOTAL	359 000€

Epargne de Gestion : $359\ 000 - 215\ 000 = 144\ 000\text{€}$ (Il faudra progressivement combler ce déficit).

Autofinancement Brut : $144\ 000 - 102\ 000$ (intérêts) = 42 000€

Autofinancement nette : $42\ 000 - 150\ 000$ (capital) = -108 000€

La capacité d'autofinancement nette est évaluée, en déficit, à 108 000€.

Le budget Assainissement était, jusque-là, tributaire de la consommation réelle de la population en eau. Afin de respecter l'obligation législative de non déficit d'un budget d'assainissement, le nouveau mode de calcul de la redevance due par les usagers permettrait de réduire ce déficit à 80 000€ grâce à l'instauration d'une part fixe et forfaitaire et d'une part variable dépendant de la consommation d'eau réalisée.

Monsieur BRENET demande des précisions concernant la réalisation des travaux d'assainissement dans les villages.

Monsieur BUSSEROLLE précise que l'assainissement reste à réaliser dans certains villages. Il ajoute que la réhabilitation de certains réseaux est également à envisager. En effet, les analyses réalisées au niveau de la station d'épuration ne sont pas satisfaisantes, soit les réseaux sont défectueux, soit les eaux pluviales de certains riverains sont déversées dans le réseau d'assainissement.

Monsieur BRENET indique que cela doit pouvoir se vérifier.

Monsieur BUSSEROLLE répond par l'affirmative en précisant que cela représente du temps et de l'argent. Il ajoute qu'il est possible que la réhabilitation des réseaux soit réalisée avant les extensions dans les villages.

Monsieur BRENET demande si l'extension et la réhabilitation peuvent être envisagées simultanément.

Monsieur BUSSEROLLE précise que cela peut être envisagé à condition de multiplier par deux le prix de l'assainissement et d'augmenter la dette de 2 millions.

Après débat, le CONSEIL MUNICIPAL, en PREND ACTE

ASSAINISSEMENT – REVISION DU MODE DE CALCUL ET DES TARIFS DE LA REDEVANCE

Monsieur GIRAUD indique qu'aujourd'hui, le budget Assainissement est tributaire de la consommation en eau de la population.

Afin de respecter l'obligation législative de non déficit d'un budget d'assainissement, il propose aux membres du Conseil Municipal de réviser le mode de calcul de la redevance, en y intégrant une part fixe et forfaitaire et une part variable dépendant de la consommation.

Il propose également de fixer les tarifs des deux parties de la redevance, comme suit :

- part fixe : 15€/an.
- part variable : 1.33€/ m³.

Actuellement, et en application de la délibération du Conseil Municipal du 23 mars 2010, le montant de la redevance s'élève à 1.33€/m³ et la consommation moyenne annuelle par habitant est de 50m³.

Une simulation du montant de la redevance est exposée ci-après en fonction du nombre d'habitants par foyer :

FOYER	SITUATION ACTUELLE	MONTANT (en €)	Part fixe 15€/an par foyer (€)	Part variable 1.33 €/m³ (€)	TOTAL	% d'augmentation
1 personne	1,33€ x 50 m ³	66.50	15	66.50	81.50	22.55
2 personnes	1,33€ x 100 m ³	133.00	15	133.00	148	11.28
3 personnes	1,33€ x 150 m ³	199.50	15	199.50	214.50	7.52
4 personnes	1,33€ x 200 m ³	266.00	15	266	281	5.64
5 personnes	1,33€ x 250 m ³	332.50	15	332.50	347.50	4.51
6 personnes	1,33€ x 300 m ³	399.00	15	399	414	3.76

Ci-après une simulation des recettes engendrées par la modification du mode de calcul de redevance et de ses tarifs :

Nbre de personnes par foyer	Nbre de foyer par catégorie de personnes	% de foyer par catégorie	Total de la redevance perçue par catégorie de foyer (€) (50m ³ /personne)
1	430	22,58	35 045
2	790	41,6	116 920
3	290	15,28	62 205
4	315	16,61	88 515
5	68	3,56	23 630
6	6	0,31	2 484
7	1	0,06	481
TOTAL	1900	100	329 280

Cette proposition est faite pour l'exercice 2011 et sera réadaptée, chaque année, en fonction du besoin d'équilibre du budget, par l'augmentation des tarifs.

Lors de la réunion de la séance en date du 17 janvier 2011, les membres de la commission « finances » par 5 voix pour et 2 abstentions ont émis un avis favorable sur ce point.

Monsieur BRENET demande s'il ne serait pas possible de faire une étude avec le mode de calcul de la CAN. Pour les 20 premiers m³ le tarif serait bas. Ensuite, le tarif serait plus cher.

Monsieur BUSSEROLLE indique qu'il a du mal à comprendre la logique de la tarification de la CAN. Ce tarif réduit touche uniquement les foyers qui consomment moins de 20m³ par an. Il y a d'autres moyens pour aider ces personnes.

Pour Monsieur DUPUY avec ce système la facturation va être très compliquée.

Monsieur BUSSEROLLE propose de continuer à réfléchir sur le mode de facturation pour 2012 et de voir combien de consommateurs ont moins de 20 m³ de consommation d'eau par an. Pour cette année, il propose de voter selon la proposition indiquée ci-dessus.

Le CONSEIL MUNICIPAL, par 19 voix pour et 5 abstentions, ADOPTE cette proposition.

PERSONNEL

CONTRATS D'ASSURANCE GROUPE DES RISQUES STATUTAIRES : HABILITATION DU PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION A SOUSCRIRE DES CONTRATS D'ASSURANCE POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE.

Madame LE BRAS indique qu'actuellement, la commune adhère au contrat groupe du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres. Il garantit contre les risques financiers découlant des obligations statutaires à l'égard du personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité, de maladies et d'accidents imputables ou non au service.

Par courrier en date du 6 décembre, le CDG 79 nous informe que le contrat actuel arrive à terme au 31 décembre 2011 et propose que ce dernier soit renouvelé.

C'est pourquoi, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- le renouvellement de ce contrat.
- d'habiliter le Président du CDG 79 à souscrire pour le compte de la commune les contrats d'assurance visés ci-dessus.

Ce nouveau contrat serait conclu pour la période allant du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2015, soit pour 4 années.

La commission Ressources Humaines a émis un avis favorable concernant ce point lors de sa réunion en date du 13 janvier 2011.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, **DONNE UN AVIS FAVORABLE** pour autoriser le Président du Centre de Gestion à renouveler le contrat de groupe

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT UNIQUE D'INSERTION (CUI).

Madame LE BRAS indique que par délibération en date du 27 avril 2010, le Conseil Municipal décidait de recruter un personnel en Contrat Unique d'Insertion afin d'assurer la mission d'agent d'entretien des bâtiments communaux.

Cette personne a été recrutée le 1^{er} septembre 2010 jusqu'au 28 février 2011, sur la base de 20h00 hebdomadaires et une rémunération équivalente au SMIC.

Elle propose aux membres du Conseil Municipal de renouveler ce contrat pour une durée de 6 mois. Elle propose également d'augmenter le temps de travail de 2h30, soit une durée de travail hebdomadaire de 22h30.

Dans ce cadre, un avenant au contrat initial serait signé entre la commune, la salariée et Pôle Emploi.

La Commission Ressources Humaines a émis un favorable concernant ce point lors de sa réunion en date du 13 janvier 2011.

Monsieur BUSSEROLLE indique qu'il s'agit bien là d'une action sociale.

Monsieur BRENET est tout à fait d'accord.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité DECIDE de RENOUELER le contrat unique d'insertion dans les conditions présentées ci-dessus.

OUVERTURE DE POSTES POUR BESOIN OCCASIONNEL POUR L'ANNEE 2011

Madame LE BRAS explique qu'en application de l'article 3 alinéa 1 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, il n'est pas possible de recruter des agents non titulaires pour occuper des postes permanents en vue d'assurer le remplacement momentané de titulaires indisponibles en raison de congés annuels ou de formations.

Or, du fait des contraintes d'encadrement d'enfants exigées par les textes, des besoins en personnels risquent cependant d'intervenir en 2011 quand les agents titulaires s'absenteront pour congés annuels ou pour formation, au niveau des services de la Maison de la Petite Enfance Ribambelle et de l'Accueil Périscolaire.

Elle propose aux membres du Conseil Municipal de créer huit postes pour besoins occasionnels pour l'année 2011, comme suit :

- **Maison de la Petite Enfance : 6 postes :**

Nombre de postes	Grade	Temps de travail hebdomadaire	Echelon de rémunération
1	Educateur de Jeunes Enfants	35/35 ^{ème}	1 ^{er} échelon (IM308)
2	Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe	35/35 ^{ème}	1 ^{er} échelon (IM293)
2	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	30/35 ^{ème}	1 ^{er} échelon (IM292)
1	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	17.76/35 ^{ème}	1 ^{er} échelon (IM292)

- **Périscolaire : 2 postes :**

Nombre de postes	Grade	Temps de travail hebdomadaire	Echelon de rémunération
2	Adjoint d'animation	6/35 ^{ème}	1 ^{er} échelon (IM292)

L'ensemble de ces postes ne sera utilisé que ponctuellement, selon les congés et les formations des agents de la Maison de la Petite Enfance et du service Animation Jeunesse.

La Commission Ressources Humaines a émis un favorable concernant ce point lors de sa réunion en date du 13 janvier 2011.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE de l'ouverture de ces postes.

SOCIAL

RAM INTERCOMMUNAL - CONVENTION ENTRE LES COMMUNES DE LA CRECHE FRANCOIS AZAY LE BRULE CHERVEUX SAINTE NEOMAYE

Monsieur DUPUY rappelle qu'il a été décidé, suite à une étude du Pays, de mailler le territoire en créant deux RAM intercommunaux, l'un sur le St Maixentais, un autre sur La Mothe – Pamproux et enfin, en rattachant au RAM de La Crèche, Azay le Brûlé, François les communes de Cherveux et de St Néomaye.

La commission « affaires sociales » a étudié ce document lors de la séance du 17 janvier 2011.

Ce document définit la participation de chaque collectivité au budget de fonctionnement

L'Article 5 : participation financière des 5 communes au budget de fonctionnement du RAM a été vu par la CAF.

Les activités organisées dans le cadre du RAM par la commune de La Crèche sont soutenues financièrement par :

- l'abondement des communes participantes.
- le versement de la prestation de service CAF et MSA,
- la signature d'un Contrat Enfance Jeunesse avec les différentes communes et les partenaires CAF et MSA.

L'activité du Relais assistantes maternelles est répartie comme suit :

- 45,15 % du temps de travail est consacré aux temps d'animations collectives.
- 54,85 % du temps de travail est consacré aux tâches dites administratives.

Les communes s'engagent à participer financièrement en fonction de deux clefs de répartition :

1-participation au coût de l'animation en fonction du nombre de vacances proposées pour chaque commune.

La Crèche :	2 vacances par mois
François :	2 vacances par mois
Azay le Brûlé :	4 vacances par mois.

Cherveux : 2 vacances par mois
St Néomaye : 1 vacation par mois
Soit 11 vacances au total par mois

2-participation au coût de l'administration du RAM en fonction de la population DGF des communes. Elle sera révisée automatiquement après chaque recensement.

Madame LE BRAS demande pourquoi le calcul n'est pas fait en prenant en compte la population 2011 qui est connue.

Monsieur DUPUY indique que cela sera pris en compte et modifié chaque année.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint à signer la convention relative au RAM Intercommunal et lui DONNE tout pouvoir à cet effet.

RAM INTERCOMMUNAL - DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAF ET A LA MSA

Monsieur DUPUY expose que pour l'animation du RAM intercommunal, chaque commune se dote du matériel nécessaire et le stocke sur place.

Pour les achats concernant le local de LA CRECHE, une subvention peut être sollicitée auprès de la CAF et la MSA. La CAF peut subventionner à hauteur de 30%.

Ce point a été étudié par la commission « Affaires Sociales » lors de sa séance du 17 janvier 2011.

Monsieur BRENET demande confirmation du montant de l'investissement qui serait de 3620€ par commune.

Monsieur DUPUY le confirme 3620€ par commune et chaque commune sera subventionnée.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, SOLLICITE auprès de la CAF et de la MSA des subventions au taux le plus élevé possible.

TOM POUCE – MODIFICATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DE LA POSTE

Monsieur DUPUY indique qu'une convention a été signée entre la commune et Tom Pouce pour définir l'utilisation par cette association des locaux communaux situés derrière la Poste.

L'animation du RAM intercommunal se déroulant dans les mêmes locaux, il convient de modifier la convention.

Cette convention a été finalisée en partenariat avec Tom Pouce et Ribambelle et analysée par la commission « Affaires Sociales » lors de sa séance du 17 janvier 2011.

Monsieur DUPUY indique que l'article 8 sera modifié suite à une remarque faite en commission par Monsieur BRENET. L'association « Tom Pouce » devra garantir auprès de compagnies d'assurances l'ensemble des risques découlant de leur activité et lié à l'occupation des locaux.».

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE de MODIFIER la convention de mise à disposition des locaux de la Poste par Tom Pouce, AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint à signer ce document et lui DONNE tout pouvoir à cet effet.

INFORMATIONS

RD611 – ABATTAGE DES TILLEULS PAR LE CONSEIL GENERAL

Suite à l'article de la liste « un nouvel Elan pour La Crèche » paru dans le mensuel de janvier 2011, où il est indiqué :

« Taille des arbres avenue de Paris ?

Vous avez dit économies » Monsieur le Maire Alors pourquoi avoir fait procéder à la taille annuelle d'une vingtaine d'arbres avenue de Paris alors que ceux-ci ont été abattus 8 jours après ? Perte pour la Commune : 1500€»,

Monsieur ROBIN adjoint délégué à la voirie souhaite apporter une réponse à cet article.

« Ces quelques lignes veulent faire croire une fois de plus au Créchois que le Maire et son équipe font n'importe quoi en dépensant sans compter l'agent public !

- Tout d'abord un rappel : la taille des tilleuls sur la RD611 a débuté semaine 42 du lundi 18 au mardi 18 octobre 2010.
- Le 26 octobre, à l'initiative de l'Adjoint au Maire délégué à la voirie et à la sécurité, une réunion était organisée en mairie avec le Chef des Services Techniques de la Commune et un représentant de l'Agence Technique Territoriale du Haut Val de Sèvre (Conseil Général) de Saint Maixent.

Au cours de cette réunion, 11 points ont été abordés, dont la réfection du talus RD611 – Basse Crèche. Il nous a été confirmé que la consultation des entreprises était sur le point d'aboutir, avec des travaux programmés pour le début de l'année 2011. Il a été précisé que les arbres concernés par le chantier seraient éliminés début décembre 2010 par une équipe du Parc du Conseil Général. Ainsi, **10 arbres en tête de talus qui n'ont pas été taillés.**

- Le 22 novembre 2010 : A la demande du Responsable du Service Travaux Neufs du Conseil Général (Niort), une réunion technique se déroule en Mairie. Le Conseil Général nous présente le processus de remise en état du talus et l'organisation du chantier. Nous apprenons que tous les arbres situés de part et d'autres de la RD611 au niveau du chantier seront abattus dont 13 tilleuls situés du côté du stage Groussard qui avaient été taillés.

Pour revenir sur les chiffres : ce sont 13 tilleuls et non pas une vingtaine, quant à la perte pour la commune elle est de 13 x 56.65€HT soit 736,45€HT et non pas 1500,00€.

Par ailleurs, sur les prochaines tranches de travaux nous aurons en moins-value sur le marché avec l'entreprise : 23 arbres x 65€ HT (arrachage) = 1495€HT.

Au-delà des chiffres, votre article dénote une agressivité permanente envers le Maire et l'équipe municipale en place.

Si je peux me permettre un conseil : relisez dans un dictionnaire la définition du mot « BOOMERANG ».

Monsieur BRENET remarque qu'il y a quand même eu manque de communication entre les services du Conseil Général et les services de la Commune de LA CRECHE.

Madame MATHIS indique que cela a été fait ?? *sous forme de question* ?? et qu'il n'y avait aucun intérêt à tailler les arbres.

Monsieur ROBIN indique qu'à la prochaine tranche de travaux, 20 arbres vont être enlevés.

Le Conseil Municipal en PREND NOTE.

QUESTIONS DIVERSES

Question posée par la liste « N'oublions personnes, ni aucun village, aucuns quartiers » :

Question 1 - En Septembre 2009, les 3 containers pour le tri sélectif du village de Drahé ont été retirés par le SMC, après information donnée à la Commune de La Crèche.

Les habitants (60 foyers) en demandent le retour, en premier lieu celui qui permet le tri du verre.

D'après les courriers du SMC, un problème existe car des fils téléphoniques sont situés au-dessus de l'emplacement réservé aux containers. (Cette situation a existé pendant plusieurs années, sans difficultés apparentes.)

Le SMC a demandé à France télécom d'en « envisager le déplacement » et n'a pas obtenu de réponse. (Courrier du 14 juin 2010)

La solution ne pourrait-elle venir plus rapidement si le SMC et la Commune de La Crèche agissaient en étroite collaboration ? Qu'en est-il exactement ?

Quelles démarches, communes, ou pas ? , envisagez-vous de conduire pour la satisfaction des habitants du village, qui sont, avant tout, vos administrés ?

Monsieur BUSSEROLLE indique que la collaboration principale des élus est avec les habitants, le SMC concerne la gestion technique. Le SMC nous a mis devant un état de fait car :

- *2 lignes électriques se croisent avec la ligne téléphonique au-dessus des bornes et rendent les manœuvres délicates,*
- *Des voitures se stationnent parfois à proximité compliquant d'avantage leur tâche,*
- *Le camion de collecte étant imposant, la circulation est bloquée pendant la collecte, provoquant le mécontentement des administrés, le taux de remplissage des bornes est plutôt médiocre.*

La collectivité n'était pas d'accord pour ce changement, mais il faut trouver un autre terrain pour mettre une BAV, et la commune n'a pas d'emplacements qui correspondent. Le SMC n'est pas favorable à ce qu'il y ait un BAV dans le bourg.

Monsieur PLANTIVEAU indique qu'il est intervenu en tant que délégué au SMC contre le déplacement de la BAV et il s'est même déplacé sur place avec les techniciens.

Monsieur DUPUY indique qu'il faudrait qu'un particulier veuille bien céder quelques m² à la Commune pour pouvoir installer les bornes.

Monsieur BRENET demande pourquoi les fils de Télécom n'ont pas été enterrés en même temps que l'électricité, il ne sait pas à quoi sert le logiciel SIGIL ?

Monsieur PLANTIVEAU indique qu'il n'y a pas que le problème des fils, il y a aussi le stationnement des voitures, le remplissage des bornes.....

Monsieur BUSSEROLLE indique que l'on réinterrogera France Télécom à ce sujet mais les frais pour déplacer la ligne seront à la charge de la Commune.

Monsieur GIRARD remarque qu'il s'agit d'un sujet dont on parle depuis 2 ans il doit bien y avoir une solution, acheter un bout de terrain à un particulier semble la meilleure solution.

Monsieur BUSSEROLLE indique qu'il faut que quelqu'un soit vendeur.

Monsieur BRENET indique que le SMC a écrit à France Télécom et attend une réponse depuis le mois de juin.

Question 2 - Comme vous m'y avez invité lors du conseil municipal du 30 Novembre 2010, je vous pose la question suivante : Pourquoi le recrutement des agents recenseurs a-t-il (eu) lieu du 3 janvier au 19 février 2011, alors que le recensement s'effectue du 20 janvier au 19 février 2011 ? Faut-il une période de formation de 18 jours ?

Madame KRUGER indique que les agents recenseurs ont été recrutés à compter du 3 janvier 2011 car ils ont dû intervenir avant le 20 janvier, en effet il y a eu :

- Formation avec le coordinateur de l'INSEE le 5 janvier 2011 et 12 janvier 2011 (8 heures au total).
- Repérage sur le terrain entre le 5 janvier et le 12 janvier 2011 (avec remise pour chaque foyer d'un avis de passage).
- Remise des formulaires, carnets de route et dernières consignes par le coordinateur à la Maire les 19 et 20 janvier 2011.

Monsieur BUSSEROLLE indique qu'il y a une préparation au recensement avant l'intervention sur le terrain.

Questions 3 - Etes-vous en mesure de nous indiquer quelles seront les dates de l'enquête d'utilité publique concernant l'expropriation des terrains pressentis pour la construction d'équipements sportifs aux Grandes Coites, dates au cours desquelles la population peut s'exprimer ?

Si non, savez-vous qu'elle pourrait en être " la fourchette " ?

En cas de réponse négative, quand pensez-vous pouvoir nous communiquer ces informations ?

Monsieur BUSSEROLLE indique que suite à la délibération du 14 septembre 2010, le dossier a été transmis à la Préfecture le 19 octobre 2010. L'instruction est en cours et pour l'instant la date d'enquête n'a pas été communiquée à la Mairie

Le Conseil Municipal PREND ACTE des diverses réponses.

INFORMATIONS

ACCIDENT DU 16 JANVIER 2011

Ce point est traité à huis clos.

Toutes les questions étant épuisées, Monsieur le Maire lève la séance.

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Eric GROUSSET

Claude BUSSEROLLE